



Séance du 23 mai 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice :	42
Présents :	26
Absents :	16
dont supplés :	0
dont représentés :	6
Votes pour :	32
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	32

Date de la convocation

12/05/2023

Date de publication

30/05/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, M. LEGUILLON à P. MIESCH, E. HOTZ à C. CANAL, D. VALLVERDU à S. MOREL, E. OTERNAUD à E. PARROT, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : A-S PEUREUX-DEMANGELLE

Délibération n° 061-2023

Objet : Tourisme - ceinture fortifiée - convention

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 08 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°084-2021 du 6 juillet 2021 portant sur la signature de la convention n°1 du projet de ceinture fortifiée,

Monsieur le Président rappelle que la collectivité s'est engagée aux côtés de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, en coordination avec Pays de Montbéliard Agglomération et la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, pour mettre en œuvre un programme d'actions permettant de développer l'attractivité de la ceinture fortifiée dite du Général Séré de Rivières, à travers la signature d'une première convention. Ce programme d'actions comprenait : la création d'un site internet, la création d'une application avec QR Code, la création d'une Z-card et une campagne de photographies.

Cette première convention ayant été conclue pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2022, il est proposé que la collectivité prolonge son engagement par la signature d'une deuxième convention, couvrant les années 2023 à 2026. Ceci permettrait de développer notamment le volet signalétique réparti au prorata du nombre de forts présents dans le ressort de chaque EPCI, pour un coût prévisionnel à charge de la communauté de communes de 2 200 € TTC, pour l'année 2023.

Monsieur le Président rappelle que Grand Belfort Communauté d'Agglomération a été et serait de nouveau mandaté en qualité de maître d'ouvrage du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération une convention pour mettre en œuvre un programme d'actions permettant de développer l'attractivité de la ceinture fortifiée dite du Général Séré de Rivières, **MANDATE** Grand Belfort Communauté d'Agglomération en qualité de maître d'ouvrage pour mettre en œuvre le programme d'action relatif,

CHARGE Monsieur le Président de signer tout document afférent.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- SGC Belfort 2 – antenne de Giromagny

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20230523-061_2023-DE

